

COMMUNE DE Prefecture  
TORSAC  
01621103824-20251125-D2025454-DE  
Reçu le 03/12/2025  
16410 TORSAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :  
D\_2025\_45\_4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Objet : Personnel communal : adhésion au CDAS 16

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Novembre 2025

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SURGET Chantal, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

Pouvoirs :

SAUMON Didier a donné pouvoir à Laurent BENETEAU  
VARAS-DIARRA Catherine a donné pouvoir à Bernard BOUCQ  
TARDY Marie-Line a donné pouvoir à Chantal SURGET  
LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à Catherine BREARD  
HENRI Audrey a donné pouvoir à GUILBAUD Francis

Absent(s) : SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, LABUSSIÈRE Patricia, HENRI Audrey

Secrétaire de Séance : David JORAT

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi oblige les communes à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qui sera engagé en faveur de ses agents au titre de l'action sociale.  
Différentes possibilités sont offertes : adhésion au comité national d'action sociale (CNAS), au comité départemental d'action sociale de la Charente (CDAS 16), attribution de bons d'achat etc...

Dans ses précédentes délibérations, le conseil municipal avait fait le choix d'attribuer chaque année des bons d'achat à chacun de ses agents titulaires et contractuels.

La délibération D 2023-22-4 du 6 novembre 2023 portait ce montant à 120 euros par an et par agent.

Considérant l'évolution du personnel suite à différents départs en retraite,

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au comité départemental d'action sociale de la Charente (CDAS 16) à compter du 1er janvier 2026, en lieu et place de l'attribution des bons d'achat.

Sont concernés les agents titulaires et contractuels.

Le montant de la cotisation au CDAS 16 est de 110 euros par an et par agent pour l'année 2026.

La présente délibération annule et remplace la délibération D.2023.22.4 du 6 novembre 2023 portant sur l'action sociale du personnel communal.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD



Emis le 25/11/2025, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le - 3 DEC. 2025  
Affiché le.....